



## Litige avec mon garagiste après révision annuelle

-----  
Par Visiteur

Bonjour, le jour où j'ai récupéré ma voiture après la révision annuelle, j'ai effectué deux courts trajets. Au retour de mon deuxième trajet, ma voiture a démarré puis s'est éteinte toute seule et n'a plus redémarré. Le dépanneur m'a diagnostiqué vite fait une panne de la pompe à essence et mon garagiste une panne des bougies et de l'allumage. Ma question est: quelle recours puis-je avoir dans ce cas où mon véhicule est tombé en panne le jour même où je le récupère de chez le garagiste?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quelle recours puis-je avoir dans ce cas où mon véhicule est tombé en panne le jour même où je le récupère de chez le garagiste?

Avant toute chose, il convient d'établir à quoi est due la panne.

Pour cela vous devez faire réaliser une expertise.

Au vu de cette expertise deux issues sont envisageables.

S'il s'avère que la panne est due à un élément sur lequel est intervenu le garagiste: vous pouvez engager sa responsabilité.

Si tel n'est pas le cas, mais que cette pièce aurait dû être regardée par le garagiste: dans ce cas, vous ne pourrez engager sa responsabilité qu'en prouvant qu'il lui incombait de vérifier cette pièce.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

la voiture est déjà réparée depuis lundi mais je n'ai rien signé pour accepter cette réparation. La panne est due à l'allumage et aux bougies d'allumage selon le garagiste.

Je n'ai malheureusement pas l'assistance juridique incluse dans mon assurance. Je voudrais savoir s'il n'y a pas de vice de procédure vu que la voiture est déjà réparée sans accord écrit? Et je ne sais pas où me renseigner pour savoir si le garagiste devait regarder ces pièces lors de son contrôle d'entretien.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Le souci est que votre voiture étant réparée aucune expertise ne pourra être réalisée. Vous ne pouvez donc pas engager la responsabilité de votre garagiste.

Je voudrais savoir s'il n'y a pas de vice de procédure vu que la voiture est déjà réparée sans accord écrit?

Un accord écrit n'est pas nécessaire. L'accord oral suffit.

Je suis navrée mais étant donné que l'on ne peut plus déterminer d'où vient la panne aucune action ne peut être engagée.

Cordialement